



Pays de Retz

Des adhérents qui choyent l'aire de mouillage

La Bernerie-en-Retz — L'association veille sur la fonctionnalité du port d'échouage des Carrés. Elle participe à son entretien et milite pour une meilleure sécurisation du site.

Les adhérents de l'Association des usagers de l'abri-côtier (AUAC) peuvent accéder à leurs bateaux et sortir en mer. Ils ont désormais plaisir à le faire.

« L'aire de mouillage, qui accueille trente-six bateaux de plaisanciers pêcheurs, est tellement agréable qu'on a été obligé de mettre sur liste d'attente vingt-quatre plaisanciers souhaitant obtenir un anneau », confie Yvon Graslan, le président. L'association compte quarante-cinq adhérents, dont trente-trois adhèrent à la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP).

Révision annuelle des anneaux

Chaque année, les anneaux « doivent faire l'objet d'une révision complète », explique Gilles Guingnier, secrétaire. Surtout que les chaînes ont une durée de vie de trois à quatre ans, en raison de l'eau de mer. » Pour assurer cette maintenance, les adhérents donnent un coup de main au personnel des services techniques. La dernière intervention s'est soldée par « le changement de 160 mètres de chaînes, douze axes et quatre-vingt manilles ».

« Les désistements ponctuels doivent être signalés au responsable de la gestion, afin de permettre leurs relocations temporaires », indique Gilles Guingnier. Ensuite, à partir du moment où le locataire n'est pas propriétaire de l'emplacement, « il ne peut en aucun cas le prêter ou le sous-louer ». Les contrats temporaires sont loués à l'année et tout contrat ponctuel est accordé pour une période d'une durée minimum d'un mois.

Le décès du titulaire d'un contrat de location met fin à ce dernier et il ne peut être transmis à sa famille ou à un tiers. La bouée H1 est disponible pour prévenir de tout besoin éventuel. Les demandes d'emplacement pour les temporaires devront parvenir avant le 15 mars 2021, à Gilles Gomas.

La sécurité de l'aire de mouillage est un sujet récurrent. Face aux vols à



L'aire de mouillage, au port d'échouage des Carrés, sera désensablé l'an prochain.

PHOTO : OUEST-FRANCE

répétition et aux dégradations plus ou moins gratuites, « une caméra de surveillance est en cours d'installation ».

Désensablement début 2021

L'autre sujet prégnant porte sur le désensablement de l'aire de mouillage. Cette intervention est programmée, par la commune, l'année prochaine. « Nous avons été conviés à plusieurs réunions, avec le bureau d'études chargé du projet », précise Gilles Guingnier.

Les dernières analyses étant favorables, les travaux pourront commencer en janvier et être terminés courant mars. « Il nous faudra à ce moment libérer les anneaux et un courrier sera envoyé, en temps voulu, aux propriétaires des bateaux encore au port. »

Contact. Yvon Graslan, tél. 02 51 74 69 88.



De gauche à droite, Yvon Graslan, Gilles Gomas et Gilles Guingnier, membres de l'Association des usagers de l'abri-côtier (AUAC).

PHOTO : OUEST-FRANCE